

Image not found or type unknown



Responsabilité de son chien qui en a mordu un autre

Par **maryka**, le **03/01/2012** à **15:55**

Mon chien en a mordu un autre à travers un trou dans mon grillage, dois-je payer les frais de vétérinaire et le trajet pour s'y rendre ?
Merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **04/01/2012** à **23:31**

bjr,
un propriétaire est responsable juridiquement des dommages causés par son chien, surtout que dans votre cas votre chien a mordu un autre en dehors de votre terrain par un trou existant dans VOTRE grillage; je pense que vous devez être assuré pour ce genre de choses.
cdt